



# ***VALEURS ET PROJET***

***- Mai 2008 -***



## PREAMBULE

Comme il apparaît dans le rappel historique figurant en annexe, l'histoire du sport est intimement liée à celle de l'Université. A tous les instants du sport « U », c'est la compétition sportive qui a précédé puis servi de moteur à la pratique et à la formation dans le domaine du sport.

Le positionnement de chacune des structures « actrices » du sport universitaire a évolué de façon progressive ou radicale, parfois conflictuelle lorsqu'il était nécessaire de partager des moyens humains, horaires, financiers en stagnation ou en baisse relative donc insuffisants face à une demande croissante.

La lisibilité du dispositif mis en place par le législateur est parfaitement claire à la lecture des missions attribuées à chacun des différents acteurs ; la réussite du projet institutionnel repose sur une véritable coopération entre Associations Sportives, FF Sport U - S(I)UAPS - STAPS - Ecoles - Clubs Universitaires.

La volonté politique d'une nouvelle adaptation aux réalités socio-économiques actuelles de la vie étudiante est non seulement admise mais souvent espérée voire attendue par tous. Dans ce contexte, la FF Sport U se réclame d'abord de ses valeurs, construites et confirmées au fil de sa propre histoire, pour s'insérer au sein du nouveau dispositif.

## **LA FEDERATION FRANCAISE DU SPORT UNIVERSITAIRE, C'EST :**

- la seule « institution » universitaire gérée de façon PARITAIRE (étudiants/non étudiants) dans un cadre associatif,
- le monopole de l'organisation de la compétition sportive universitaire, de la délivrance des titres (champion de France, champion d'académie...), de la représentation internationale de la France à travers les compétitions mondiales universitaires,
- la mission de faciliter la conciliation entre la pratique sportive à tous les niveaux et la poursuite des études dans l'enseignement supérieur,
- une contribution essentielle à l'émergence et à la formation « in situ » des dirigeant(e)s, sportif(ve)s et citoyen(ne)s de demain.

## **LA FEDERATION FRANCAISE DU SPORT UNIVERSITAIRE, C'EST AUSSI :**

## 1 – DES VALEURS

### **SPORT U, la compétition à l'état pUr**

Sport éthique et amateur

Sport éducatif

Sport citoyen

Sport santé

Sport jeu

Sport partage

### **SPORT U, l'essence même du sport**

Alternative au sport marchand

Double excellence (académique et sportive)

Formation des dirigeants de demain

Equilibre de l'étudiant

Intégration sociale et universitaire

Echanges inter-culturels

**L'ASSOCIATION SPORTIVE est le lieu de culture de ces VALEURS.**

**Elle est le prolongement naturel de la pratique des activités physiques et sportives au sein des services des sports des établissements.**

## 2 - DES COMPETITIONS POUR TOUS ET DU SPORT DE HAUT-NIVEAU

- ❑ des rencontres académiques, régionales, interrégionales, soit 17 000 matchs de sports collectifs dont 14 000 concernent le niveau académique, plus de 2 500 compétitions en sports individuels et 1 500 en sports individuels par équipes,
- ❑ des rencontres nationales : 92 championnats et coupes de France ; 326 titres nationaux décernés chaque année,
- ❑ des rencontres européennes (championnats d'Europe EUSA), par équipes d'universités,
- ❑ des rencontres mondiales (Championnats du monde FISU) par sélections nationales : 500 représentants de la « double excellence » sportive et universitaire ont placé la France au 2<sup>e</sup> rang mondial (derrière la Chine) lors des 30 championnats du Monde universitaires 2006
- ❑ des Universiades d'hiver et d'été organisées les années impaires (véritables Jeux Olympiques universitaires) : 119 pays – 7200 participants et 18 disciplines à Bangkok en 2007.

### 3 - UN RAPPORT « OFFRE SPORTIVE / COÛT » SANS EQUIVALENT

- ❑ Une offre multi-sport, du niveau académique au niveau international, du débutant à l'élite internationale, articulée autour de moyens modestes :
- ❑ 37 mises à disposition d'enseignants d'EPS Education Nationale et 1 cadre technique MSJS, répartis entre la direction nationale et les 25 comités régionaux de la fédération,
- ❑ 5,5 millions d'euros de budget consolidé dont moins de 2 millions de subventions d'Etat au total des deux Ministères de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de la Santé, de la Jeunesse et des Sports.

## 4 – UNE AUDIENCE

85 369 licencié(e)s en 2007, âgé(e)s majoritairement de 19 à 23 ans, partagé(e)s pour moitié entre Universités et Ecoles, dont 25,61 % de jeunes femmes, mais 380 000 adhérent(e)s aux associations sportives, membres obligées de la FF Sport U.

Apparemment insuffisante (seulement 4 % des effectifs de l'enseignement supérieur) et attribuée à une prétendue inadaptation de l'offre sportive FF Sport U, cette moyenne sans signification recouvre des réalités fort diverses :

certaines établissements ne disposent pas même d'une A.S., soit 0 % de licenciés,

- les A.S. d'université licencient entre 1 et 10 % des étudiants de 1<sup>er</sup> cycle,
- les A.S. des écoles peuvent licencier de 30 à 100 % des inscrits dans l'établissement.

La question est bien de savoir : **POURQUOI** de telles différences existent d'un établissement à un autre et, notamment, pourquoi le taux de licenciement dans les universités reste-t-il si faible ?

Quelques causes identifiées :

- La non revalorisation depuis 17 ans, de la dotation fléchée aux SUAPS dans la subvention ministérielle allouée à l'université : certaines A.S. sont devenues un moyen indirect de subventionner le sport universitaire (compétitif ou non) à fortiori quand le droit sportif a été supprimé,
- La non reconnaissance institutionnelle du sport au sein des établissements,
- La non comptabilisation systématique des heures A.S (FF Sport U) dans le service des enseignants EPS,
- L'implication variable des enseignants des SUAPS dans les A.S,
- La réduction des créneaux de pratiques avec la mise en place du LMD. Le sport est une option au milieu des autres et la préservation du jeudi après-midi pour la pratique compétitive devient de plus en plus difficile.
- L'« intellectualisation » de l'enseignement sportif et de sa pratique, validation du « sport » par la production de rapports écrits.

## **PROJET 2008-2012 POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT DE COMPETITION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

La FF Sport U et les CR Sport U sont **le point de rencontre statutaire et naturel des acteurs du sport universitaire, des structures du sport fédéral** (CNOSF, Fédérations, CROS, CDOS, Ligues, Comités Départementaux, clubs...) **et des partenaires institutionnels** (Ministères de tutelle et leurs services extérieurs, Régions, Départements, communes, OMS) qui concourent à promouvoir et développer une offre de pratiques sportives diversifiée en direction des étudiant(e)s.

Fondée sur le principe d'une **adhésion individuelle, libre et volontaire à l'association sportive**, la FF Sport U permet d'offrir à tous les post-bac un accès aux multiples pratiques de compétition « corporatiste » entre étudiant(e)s, de tous niveaux sportifs, reposant sur les plus saines motivations du sport amateur : pratiques hygiéniques et de détente ou intrinsèquement compétitives, encadrement associatif, arbitrage, coaching etc.

## Une offre de pratique FF Sport U rénovée en 9 objectifs

**OBJECTIF N°1.** Concevoir une **offre adaptée** à la nouvelle réalité du public concerné (ensemble des étudiant(e)s post-bac) et aux valeurs développées : PARITE, RESPONSABILITE, RESPECT, SOLIDARITE-PARTAGE, ECHANGES, MIXITE, BRASSAGE SOCIAL, METISSAGE SPORTIF, EDUCATION LUDIQUE, EQUILIBRE ET SANTE, DOUBLE EXCELLENCE ACADEMIQUE ET SPORTIVE, CONVIVIALITE

**OBJECTIF N°2.** Poursuivre la **différenciation des formules traditionnelles issues du sport fédéral** (mixité, effectifs réduits, règlements adaptés...) et **développer de nouvelles pratiques et de nouveaux formats de compétitions**, notamment au niveau local avec possibilité de premier accès à la compétition, dans le cadre du projet pédagogique d'établissement.

**OBJECTIF N°3.** **Elargir le soutien au sport de haut niveau** : accueil et suivi des athlètes, conciliation des études et de la pratique sportive, organisation et/ou participation aux Championnats d'Europe par équipes d'Universités (EUSA) et Championnats du Monde et Universiades (FISU), valorisation de l'image du sport et de l'enseignement supérieur français à l'international,

**OBJECTIF N°4.** **Affirmer notre éthique sportive** : renforcement des mesures incitatives ou disciplinaires à dimension éducative (exclusions temporaires, obligation d'arbitrer suite à sanctions sur fautes comportementales).

**OBJECTIF N°5.** **Diversifier les supports de formation à la vie associative** : jeunes dirigeants en continuité avec l'UNSS et les fédérations, arbitres et juges et proposer un **apprentissage du management des personnes et des organisations** : expérimentation de la conduite de projets (réalités humaines, matérielles et financières)

**OBJECTIF N°6.** **Démultiplier l'encadrement par auto-encadrement étudiant tutoré**, en liaison avec les formations internes à l'engagement associatif, en relation avec la réforme des maquettes de formation STAPS.

A.S. = terrain privilégié d'apprentissage à l'encadrement pédagogique pour les étudiants en STAPS.

**OBJECTIF N°7.** **Participer à l'autonomie financière des étudiant(e)s** par rémunération des tâches d'arbitrage et d'encadrement, dans le respect des obligations légales et réglementaires de l'URSSAF.

**OBJECTIF N°8.** **Contribuer à la santé de l'étudiant(e)** : SANTE PHYSIQUE, SANTE MENTALE, SANTE SOCIALE (Certificat médical, assurance en responsabilité civile par la prise de licence, hygiène et diététique sportive, intégration par le sport...)

**OBJECTIF N°9.** **Positionner la recherche sportive dans le secteur « recherche » de l'Université** : la FF Sport U peut constituer un terrain d'expérimentation privilégié et être l'interface entre laboratoires universitaires et fédérations sportives.

## 9 mesures à coût équivalent pour l'Etat

**MESURE N°1. Obligation de création d'une ASSOCIATION SPORTIVE affiliée à la FF Sport U** dans tous les établissements d'enseignement supérieur (comme pour l'UNSS...)

**MESURE N°2. Confirmation du caractère associatif et autonome de la FF Sport U dans le cadre de ses statuts** : parité enseignants-étudiants, représentativité de tous les acteurs, ancrage régional par académie (CRSU) et par département (CDSU) sous l'égide d'une fédération nationale constituée d'associations sportives affiliées.

**MESURE N°3. Directives nationales pour faciliter l'aménagement de l'emploi du temps des licencié(e)s, de nature à garantir des plages horaires de disponibilité** (dont le jeudi après-midi indispensable aux rencontres inter-établissements). Les licencié(e)s FF Sport U ne devraient pas avoir à choisir entre la participation à une compétition FF Sport U, un cours, un TD voire un examen.

**MESURE N°4. Valorisation proposée de l'engagement associatif de l'étudiant(e)** : pratiquant, juge ou arbitre, dirigeant, organisateur, par valorisation dans le cursus (UE Vie Associative)

**MESURE N°5. Création d'un "GUICHET UNIQUE" à l'inscription universitaire facilitant l'adhésion à l'association sportive** : fourniture par l'étudiant(e) lors de la constitution de son dossier d'inscription d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive, entraînant affiliation à la FF Sport U et immatriculation au service des A.P.S. auxquels l'A.S. reverse une partie de la cotisation perçue (sans problème de légalité d'un droit sportif versé à un service commun de l'université.),

**MESURE N°6. Aide matérielle ou financière** (chèque santé) à l'obtention du **certificat médical**.

**MESURE N°7. Reconnaissance institutionnelle de quota horaires globalisés et annualisés** dans le service des enseignant(e)s encadrant les activités FF Sport U au sein de l'Association Sportive, outil complémentaire d'éducation et de formation des étudiant(e)s.

**MESURE N°8. Refonte des maquettes de formations STAPS** en relation avec le fonctionnement associatif FF Sport U (encadrement, gestion administrative des A.S., stages en situation, pratiques personnelles)  
Intégration du sport associatif FF Sport U dans le cursus des étudiants STAPS et prise en compte des heures d'encadrement dans le service des enseignant(e)s STAPS.

**MESURE N°9. Officialisation de la pratique FF Sport U** comme domaine d'application naturel de la recherche universitaire dans le secteur sportif, en liaison avec les UFRSTAPS et plus particulièrement en ce qui concerne les licences professionnelles.

Le sport associatif FF Sport U est, de fait, le "sport corporatif" de tous les post-bac inscrits dans les différentes structures de l'Enseignement Supérieur ; il place au centre du dispositif et de ses préoccupations les étudiant(e)s, futurs cadres et dirigeants, sportifs ou autres, de la société de demain.

**FEDERER** l'ensemble des acteurs du sport dans l'enseignement supérieur, **FEDERER SUR DES VALEURS, FEDERER SUR DES PROJETS, FEDERER SUR DES REALISATIONS...**  
**...le terme « Fédération » prend alors toute sa dimension.**

## **Repères historiques (\*)**

### **1887-2000**

Dès le début du 20<sup>ème</sup> siècle, la pratique sportive est profondément ancrée dans les milieux universitaires et le sport universitaire n'a d'abord existé que sous la forme de la compétition.

### **1887-1891**

#### **Pratique sportive :**

- Création de l'Union des Sociétés Françaises de Courses à pied (USFC) le 25 novembre 1887
- Création des premières Associations Sportives scolaires : Association Athlétique du Lycée Lakanal de Sceaux (fondée en 1889 par Frantz Reichel), Associations Sportives des Lycées Buffon, Condorcet, Michelet à Paris, Union Sportive du Lycée d'Orléans (fondée en 1891 par Charles Péguy)

#### **Formation :**

- Fondation en 1888, à l'initiative de Pierre de Coubertin (reprenant les idées de Philippe Daryl), du Comité pour la Propagation des Exercices Physiques dans l'Education qui propose l'intégration des activités physiques et du sport dans les programmes scolaires.

### **1903-1933**

#### **Pratique sportive :**

- Apparition des Associations Sportives et Clubs universitaires : le Bordeaux Etudiant Club (BEC) en 1903, le Stade Universitaire Caennais en 1904, le Paris Université Club (PUC) en 1906.
- En 1903 puis 1918, des circulaires ministérielles incitent à la création et à la reconnaissance institutionnelle des associations sportives dans les établissements scolaires.
- Le Commissariat Général des Sports de l'Union Nationale des Associations Générales d'Etudiants de France, le **Comité Consultatif de l'éducation physique et sportive de l'Enseignement, puis l'OSU (Office du Sport Universitaire)** encadrent l'activité au plan national alors que le secteur international se structure en 1923 :
- Commissariat des Sports de la Confédération Internationale des Etudiants, - Premiers « Jeux Mondiaux Universitaires » organisés à Paris (fondateur Jean Petitjean)

#### **Formation :**

- Création en 1927 des IREP (Instituts Régionaux d'Education Physique).
- Création en 1933 de l'Ecole Normale d'Education Physique (ENEP)

### **1938-1945**

#### **Pratique sportive :**

- Création de l'OSSU (Office du Sport Scolaire et Universitaire) et obligation de création d'A.S. dans les établissements secondaires et d'enseignement supérieur.
- Création des CREPS (Centres Régionaux d'Education Physique et Sportive), ENSEP (Ecoles Normales Supérieures d'Education Physique) et de l'INS (Institut National des Sports).

### 1960-1962

#### **Pratique sportive :**

- En 1960, apparition, à titre expérimental, des deux premiers professeurs d'EPS affectés à l'Université. Ils encadrent la compétition universitaire.
- En 1961, l'OSSU est remplacée par un CPGSSU (Comité Provisoire de Gestion du Sport Scolaire et Universitaire, puis, en 1962 création de l'ASSU (Association du Sport Scolaire et Universitaire) et de l'UCU (Union des Clubs Universitaires).

### 1968-1970

#### **Formation et pratique sportive :**

- Création des S(I)UAPS : Services Universitaires (ou Inter-universitaires) des Activités Physiques et Sportives), des UER EPS (Unités d'Enseignement et de Recherche en Education Physique et Sportive) et de La « Nouvelle ENSEP »

### 1975-1978

#### **Pratique sportive :**

- En 1975, séparation des structures de gestion du sport scolaire et du sport universitaire (ASSU) et création de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) ; en 1978 création de la FNSU (Fédération Nationale du Sport Universitaire)
- L'UCU se transforme en UNCU (Union Nationale des Clubs Universitaires).

#### **Formation et recherche :**

- Intégration de la « Nouvelle ENSEP » à l'INSEP (Institut National du Sport et de l'Education Physique)

### 1985-2000

#### **Pratique sportive :**

- En 1986, modification des statuts de la FNSU introduisant la participation paritaire des étudiants à la gestion de la fédération .
- En 1995, puis 1998, réactivation du Conseil National du Sport Universitaire à la Direction des Enseignements Supérieurs.

#### **Formation et recherche :**

- Création des UFR STAPS (Unités de Formation et de Recherche en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives).
- En 2000, modification des statuts de la FNSU qui devient **Fédération Française du Sport Universitaire** (FF Sport U) par mise en cohérence avec l'ensemble du mouvement associatif et sportif français.

(\* ) à partir des recherches du Professeur Claude-Louis GALLIEN, présentée en A.G. FF Sport U 2001

***A tous les instants du sport universitaire, c'est donc la compétition sportive qui a précédé, puis servi de moteur à la pratique et à la formation dans le domaine du sport.***

## **Textes législatifs et réglementaires**

La pratique sportive associative dans l'enseignement supérieur est actuellement régie par le titre IV du Code de l'éducation « Les activités péri-universitaires sportives et culturelles ».

Quatre articles composent le chapitre unique de ce titre :

*- L'article L.841-1 prévoit que « les établissements d'enseignement supérieur organisent et développent la pratique des activités physique et sportives des étudiants et de leurs personnels » par le biais des S(I)UAPS.*

*- L'article L.841-2 précise que « les associations sportives universitaires sont créées à l'initiative des établissements de l'enseignement supérieur... »*

*- L'article L. 841-3 indique que « les associations visées à l'article L.841-2 sont affiliées à des fédérations ou à des unions sportives scolaires et universitaires mentionnées à l'article L.522-3 »*

*- L'article L.841-4 dispose « les associations et fédérations sportives universitaires sont régies par les dispositions de la loi n°84 – 610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des APS et, en outre, par les dispositions du présent chapitre ».*

*Le décret du 14 mars 1986 – article 3, stipule « les statuts des associations sportives des établissements d'enseignement supérieur doivent obligatoirement comporter les dispositions ci-dessous :*

- 1. L'association est affiliée à la Fédération Française du Sport Universitaire (FF Sport U)*
- 2. Le nombre des membres du comité directeur est fixé par l'assemblée générale*

*Le comité directeur se compose paritairement :*

*D'un chef d'établissement, membre de droit, d'enseignants et de personnels de l'établissement*

*D'étudiants titulaires de la licence délivrée par la Fédération Française du Sport Universitaire et à jour de leur cotisation.*

*La loi de 1984 .....*

**De ce dispositif, il résulte que lorsque les établissements d'enseignement supérieur créent des associations sportives, celles-ci doivent obligatoirement être affiliées à la Fédération Française du Sport Universitaire.**

## UNE FORMULE SPORTIVE RENOVEE

La FF Sport U doit offrir à tous les post-bac un accès aux multiples pratiques de compétition « corporatiste » entre étudiant(e)s, de tous niveaux sportifs : pratiques de détente ou intrinsèquement compétitives, encadrement associatif, arbitrage, coaching... toutes porteuses des valeurs spécifiques du sport amateur. L'accès à la compétition ne pourra se développer qu'à la condition d'exigence du certificat médical à l'inscription, facilitant l'adhésion volontaire et participant à la démarche générale d'amélioration du suivi médical d'un nombre élargi d'étudiants.

Quelques principes :

1/ **Les formules sportives** sont élaborées par les **Commissions Mixtes Régionales et Nationales**, destinées à relayer les attentes des étudiants eux-mêmes. Elles ne peuvent jouer leur rôle de force de proposition que fortement investies par les représentants du terrain, collègues et étudiants. A ce titre, il est désormais de principe de les élargir autant que faire se peut.

2 / La diversification de nos formules repose sur l'élargissement des possibilités d'encadrement internes et /ou sur les moyens financiers pour rémunérer des encadrants extérieurs + encadrement étudiants (tutorés) et capacités d'accueil.

3/ La **concentration au sein des PRES** nous conduira, à terme, à une re-définition de l'organisation des championnats différenciant :

Une filière du plus haut niveau « Elite » mais plus resserrée réservée aux PRES, sélections académiques ou villes universitaires avec financement politique local et qualifiant aux championnats d'Europe (lorsqu' ils existent)

Un ou plusieurs championnats de formules et formats tenant compte des spécificités techniques et statistiques de chaque sport ; objectif : élargir la « potentialité » d'accès à une phase nationale pour tout licencié.

4/ Le développement de **formules « évènementielles »**, tournois ou rencontres ponctuelles permettra de répondre au manque de disponibilité des étudiants, notamment dans les niveaux intermédiaires. Leur coordination avec le calendrier général permettra la diffusion d'une offre plus généralisée.

**A/ Sports collectifs**

Redistribution des filières prenant en compte :

- un championnat « ELITE » resserré, rassemblant un nombre limité d'équipes, en phase nationale directe sur une période courte (4 à 5 dates annuelles)
- une filière « Ecoles » confirmée
- Création d'un championnat de France des « champions d'académie »
- En fonction des sports : une ou deux filières supplémentaires N1 - N2
- Conventionnement des championnats corpo « ESC, IUT, STAPS, IUP, Polytech, Centrale, INSA etc. et coordination avec le calendrier général FF Sport .

Développement parallèle de formules à effectifs réduits, mixtes ou à règlements adaptés en fonction des politiques locales et nationales (Rugby à 7 – Foot à 7- Equipes « continentales »)

**B/ Sports individuels**

Face aux raisons invoquées pour expliquer la baisse de fréquentation en sports individuels (manque d'encadrement, (in)disponibilité de l'étudiant, la baisse de la « culture » sportive et manque d'attrait des disciplines elles-mêmes, aux formules sportives traditionnelles) des formules innovantes seront recherchées faisant appel aux principes suivants :

- Association de plusieurs niveaux de pratique dans des épreuves par équipe (mixité, relais à l'italienne, 12x50m natation, 5x200m mixte athlét)
- Epreuves multisports (triathlon athlétique, raid nature...)
- Formules événementielles (Record de l'heure, 12h de natation...)
- Regroupements-confrontations dans des activités réputées « non-compétitives » (p.ex danse)

Par ailleurs :

- la systématisation d'un référent (enseignant ou étudiant) par discipline et la mutualisation des moyens et structures d'entraînement (centre inter-universitaire d'entraînement) permettra une meilleure circulation de l'information et garantira une offre de qualité.
- Le développement de l'encadrement étudiant (arbitres, juges, coaches, secrétaires d'AS, direction de projet) offrira aux étudiants comme aux structures de formation un terrain d'application et de validation des cursus.

**C/ Sport de Haut-niveau**

- Développement des sélections nationales universitaires et continuité des programmes en dehors des événements FISU (CMU, Universiades.)
- Identification, en relation avec les FF, d'une « élite sportive universitaire » et reconnaissance officielle par le MESR, en direction des établissements d'Enseignement Supérieur pour obtention d'aménagements et/ou de prestations spécifiques
- Recensement des dispositifs spécifiques d'accueil du sport de haut niveau en milieu universitaire, de leurs modes de fonctionnement et des financements possibles.
- Analyse, mise en réseau et coordination.

***La rénovation de l'offre sportive dans l'enseignement supérieur doit viser à une amélioration notable de sa lisibilité et de son accessibilité. Les formules de masse, loin de nuire aux filières élitistes, en constituent le vivier, ces dernières jouant le rôle de locomotive de l'ensemble. Ainsi cette offre rénovée pourra continuer de concourir à la promotion de l'université française tant au plan national qu'international. Ces objectifs pourront être atteints en rationalisant la mise en œuvre des moyens et des ressources.***



**Fédération Française du Sport Universitaire**

108, avenue de Fontainebleau

94270 LE KREMLIN BICETRE

Tél : 01 58 68 22 82

Courriel : [federation@sport-u.com](mailto:federation@sport-u.com)

Web : [www.sport-u.com](http://www.sport-u.com)